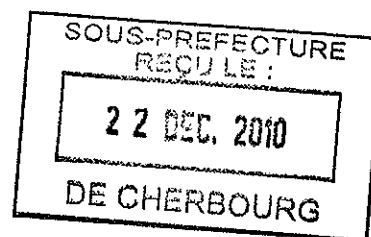




Mairie de Flottemanville-Hague



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le treize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LERENDU, Maire.

Présents : M. Patrick LERENDU, M. Alain MOULIN, Mme Manuela MAHIER, Mme Christine DUVAL, M. Armand ANGOT, M. Patrice AMIOT, Mme Maryline GIOT, M. Daniel GOUIN, M. Dominique GIDON, Mme Valérie HAMEL,

Secrétaire de séance : M. Armand ANGOT

Absents excusés : Mme Brunehilde DEMAINE, M. Eric BANCKAERT, M. Jean-Rémy QUONIAM, M. Serge MOITIE.

M. MOITIE a donné procuration à Mme Christine DUVAL

M. Eric BANCKAERT a donné procuration à M. LERENDU

4. APPROBATION DU PLU

Le Conseil Municipal,

-Vu le code de l'urbanisme,

-Vu les délibérations du conseil municipal du 24 avril 2006 et du 30 juin 2008, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et précisant les modalités de la concertation,

-Vu le débat du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en date du 27 avril 2009,

-Vu la délibération du conseil municipal du 19 avril 2010 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration,

-Vu l'arrêté municipal du 29 juillet 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration,

- Vu les observations émises par les Personnes Publiques Associées au projet, consultées suite à l'arrêt du projet,
- Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les observations émises par les Personnes Publiques Associées et les résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures, annexées à la présente, au projet de Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration,

Considérant que la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée conformément aux articles L.123-10 et L.123-13 du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité, d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal, et annexé à la présente, est approuvé,

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

Dit que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de Flottemanville Hague, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à St Lô ainsi que dans les locaux de la Préfecture de la Manche, aux jours et heures habituels d'ouverture,

Dit que la présente délibération et les dispositions du Plan Local d'Urbanisme seront exécutoires :

- dès réception par le Préfet
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie pendant un mois, insertion dans deux journaux).

Pour extrait certifié conforme le 14 décembre 2010

Le MAIRE
Patrick LERENDU

Date de convocation : mardi 7 décembre 2010

Nombre de conseillers : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

